



Plan de relance économique

Avec le Pass e-commerce, le Grand Narbonne soutient les commerçants, artisans et producteurs pour la création de leur boutique en ligne

Le Grand Narbonne, qui a pour compétence le développement économique et la politique locale du commerce, a présenté le 11 mai dernier, un plan de relance de 3,5 millions* d'euros comprenant notamment le Pass'e-commerce d'un montant de 50 000€. En partenariat avec les chambres consulaires et la BGE Languedoc Catalogne, le Grand Narbonne aide les TPE du territoire qui s'engagent dans un projet de transformation numérique.

Ainsi, le **Pass'e-commerce du Grand Narbonne** est une aide directe de 500€ pour la création de boutiques en ligne à destination de 100 commerçants, artisans ou producteurs locaux bénéficiant d'un point de vente. Avec ce dispositif d'accompagnement et d'aide financière, le Grand Narbonne espère impulser le passage au numérique de 100 entrepreneurs afin qu'ils développent leur activité et boostent leurs ventes.

Le Pass e-commerce, comment ça marche ?

Les commerçants, artisans et producteurs **ayant un projet de création d'une boutique** en ligne ou **d'amélioration de leur module e-commerce** doivent **prendre contact avec les partenaires de l'opération chambres consulaires et BGE Languedoc Catalogne **** afin de présenter leur projet voire d'être accompagné pour l'élaboration du dossier. Une fois le projet validé par le partenaire, le candidat s'inscrit en ligne pour déposer son dossier avec un devis sur le minisite coronavirus.legrandnarbonne.com/aideauxentreprises à compter du **1^{er} juillet 2020**.

Un comité d'agrément se réunit toutes les semaines pour valider les dossiers. Le candidat aura jusqu'au **31 décembre 2020 pour faire réaliser sa boutique en ligne et déclencher le versement de l'aide de 500 € sur présentation de la facture acquittée**.

Quels sont les critères d'éligibilité ?

- avoir un établissement ou son siège dans l'une de 37 communes du Grand Narbonne
- avoir un effectif inférieur à 5 salariés (y compris les entreprises sans salarié et les entrepreneurs en couveuse ou coopérative d'activités et d'emplois)
- avoir un chiffre d'affaires annuel inférieur à 350 000€ HT
- la date de création de l'entreprise doit être antérieure au 15/12/2019

Pièces à fournir à l'inscription :

- fiche de prescription délivrée gratuitement par les partenaires de l'opération **
 - Chambre d'agriculture, Élodie Sabatier, chargée de mission circuits courts et circuits de proximité : elodie.sabatier@aude.chambagri.fr - 06 83 69 85 56
 - Chambre de métiers et de l'artisanat service Economique : entreprise@cm-aude.fr - 04 68 11 20 24
 - Chambre de commerce et d'industrie : Christophe Villot : numerique@aude.cci.fr - 04 68 42 76 02
 - BGE Languedoc Catalogne, Raquel Pires : r.pires@bge-lc.fr - 04 11 23 22 30.
 - Attestation de situation au répertoire SIRENE, extrait KBIS ou D1 de moins de 6 mois (excepté pour les entrepreneurs en couveuse ou en coopératives d'activités et d'emplois)
 - devis des prestations web

Pour accompagner le développement de ces modules e-commerce, la Communauté d'agglomération a **référéncé des professionnels du numérique du territoire** en capacité de répondre au mieux au besoin des bénéficiaires et à s'adapter à leur fonctionnement et clientèle. Ainsi, il s'agira pour ces professionnels de leur proposer des solutions web sécurisées, personnalisables, compatibles avec les modules de paiement, d'expédition et de livraison.

Ces professionnels seront présentés aux entreprises bénéficiaires du Pass'e-commerce qui demeurent néanmoins libres de faire appel au partenaire de leur choix pour la création de la boutique en ligne.

*** Le plan de relance du Grand Narbonne de 3,5 millions d'euros** compte **12 mesures** pour venir en aide aux entreprises du territoire : > Soutenir directement les entreprises : « coup de pouce reprise » de 500€ à 1000 entreprises ; participation du Grand Narbonne au fonds régional L'OCCAL ; financement du passage au e-commerce de 100 entreprises ; prise en charge d'une partie des frais de location de stand de l'édition 2020 de la foire de printemps > Favoriser la consommation locale : édition de bons d'achats aidés et utilisation de l'application de cashback Keetiz dans les commerces de proximité ; référencement des restaurants qui ont mis en place de la vente à emporter ou la livraison sur le site internet du Grand Narbonne > Promouvoir le territoire : campagne massive de promotion touristique, financement de 300 semaines de l'opération « vacances sans masque » ; chèques de 15€ offerts aux clientèles en séjour à dépenser chez les acteurs de la glisse ; renforcer la participation au GIP Cafés-cultures pour aider les cafés, bars, restaurants à salarier des artistes et techniciens. Cet investissement du Grand Narbonne de 3,5 millions d'euros va permettre un effet levier d'environ 8 millions d'euros sur l'économie locale. => Toutes ces mesures détaillées sur coronavirus.legrandnarbonne.com

Contact presse

Service communication du Grand Narbonne
m.tena@legrandnarbonne.com
04 68 65 40 76